



La **Fête**
du VOISINAGE

Procédure, conseils et règlements

Ville de
Saint-Sauveur



La Fête du voisinage, qu'est-ce que c'est?

La Fête du voisinage, c'est un événement organisé **par** les citoyens, **pour** les citoyens!

La Ville de Saint-Sauveur offre un soutien financier et du matériel aux citoyens et organismes locaux qui souhaitent organiser une activité festive afin d'y réunir leur voisinage en toute convivialité. Grâce à cette initiative, la Ville favorise la création de liens de solidarité entre les voisin.e.s sur son territoire et contribue ainsi à la vitalité de son milieu de vie.

Pour être admissible au soutien de la Ville, la fête de quartier doit avoir lieu le **6 juin 2026**.

Étapes :

- 1- Lisez attentivement ce document
- 2- Inscrivez-vous via notre formulaire en ligne au vss.ca **avant le 17 mai**
- 3- Transmettez votre liste de participants à communautaire@vss.ca

Nourriture

Des certificats cadeaux d'épicerie locale sont offerts pour les fêtes rassemblant un minimum de 5 résidences.

Afin de recevoir l'aide financière, vous devez compléter la liste des participants (un participant par résidence) qui seront présents à votre fête, leur **faire signer** et la faire parvenir par courriel à : communautaire@vss.ca. Cette liste est fournie à la fin de ce document.

Tous les documents demandés dans le formulaire d'inscription doivent être reçus au maximum le **21 mai 2026**.

5 à 9 résidences : 150 \$

10 à 14 résidences : 200 \$

15 à 19 résidences : 250 \$

20+ résidences : 350 \$

Prêt d'équipement

Il sera possible d'emprunter de l'équipement municipal gratuitement afin de répondre aux besoins logistiques de votre fête. Une liste des équipements disponibles vous sera acheminée lorsque votre inscription sera complétée.

Notez que les quantités disponibles pourraient varier.

De plus, la Ville mettra à la disposition des organisateurs des jeux ludiques afin de briser la glace. Veuillez en faire la demande via le formulaire en ligne.



Animation

Afin d'agrémenter votre fête, la Ville offre, à ses frais, la possibilité d'engager un amuseur public (magicien, clown, personnage ludique, etc.).

Celui-ci animera votre événement pendant une durée d'environ 20 minutes.

Le nombre d'animations étant limité, il est possible que ce service ne puisse être offert pour toutes les fêtes.

Si vous souhaitez profiter de ce service, veuillez en faire la demande dans le formulaire d'inscription.

The background features a green field with various colorful shapes: a yellow circle on the top left, a light green wavy line, an orange curved line, and a string of bunting flags in orange, purple, and blue. At the bottom, there is a purple flower and a yellow and blue striped shape.









Fermeture de rue, entrave et permis

Votre fête peut se tenir dans différents lieux (terrain privé, parc, stationnement, rue, etc.). Afin d'assurer la sécurité de tous et de répondre aux exigences concernant les entraves, la Ville vous propose de vous accompagner dans vos démarches. Vous devrez nous fournir le lieu précis de votre fête, les accès d'urgence ainsi que les voies de détournement (si applicable) afin de nous permettre d'effectuer les demandes nécessaires.


Notez que pour tenir un événement dans une rue, celle-ci doit être fermée à la circulation et l'organisateur doit avoir reçu l'approbation d'un minimum de 65 % des résidences de la rue. De plus, un corridor de 5 mètres doit être dégagé, en tout temps, afin de permettre aux services d'urgence de se déplacer facilement.


Règlements

Voici quelques règlements à respecter ainsi qu'un code de conduite à observer afin que la fête se déroule agréablement.

-  Avertissez les voisins qui ne participent pas à la fête deux semaines avant l'événement.
-  L'alcool peut être consommé uniquement sur les propriétés privées.
-  Assurez-vous que le volume de la musique est raisonnable.
-  Conservez, en tout temps, un corridor de 5 mètres dégagé afin de permettre aux services d'urgence de se déplacer facilement.
-  Remettez l'équipement de la Ville dans le même état que vous l'avez reçu.
-  Assurez-vous de nettoyer la propriété publique, si utilisée, et de tout remettre dans le même état qu'avant la tenue de l'événement.
-  L'organisateur de la fête est la personne-ressource responsable de l'événement et doit rester sur les lieux jusqu'à la fin de l'activité.
-  Tous les règlements de la Ville de Saint-Sauveur doivent être respectés. Celle-ci ne pourra être tenue responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, qui surviendraient durant l'événement.

Quelques conseils pour une fête réussie

 **Créez votre comité** : organiser une fête de quartier sera beaucoup plus facile si vous impliquez vos voisins!

 **Distribuez des invitations** : rien de mieux que de faire du porte-à-porte! Si vos voisins sont absents, laissez l'invitation dans la boîte aux lettres. En manque d'inspiration ? Utilisez notre modèle d'invitation fourni à la dernière page. Nous pouvons en faire l'impression pour vous.

 **Trouvez un thème et pensez à des activités « brise-glace » :**

- Organisez un repas de style potluck ou un barbecue
- Choisissez une thématique spéciale et décorez la rue avec de la craie et des ballons pour impliquer les enfants
- Distribuez des cocardes avec le nom de chaque invité pour faciliter les présentations
- Un ensemble d'activités vous est offert. Demandez-le via le formulaire en ligne

ADRESSE	NOM DU RÉSIDENT PRINCIPAL	PARTICIPATION À LA FÊTE	APPROUVE LA FERMETURE DE RUE (SI APPLICABLE)	SIGNATURE (OBLIGATOIRE)
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

Je confirme avoir contacté les résidences inscrites et que celles-ci participeront à la fête des voisins.

Je comprends que la Ville peut effectuer des vérifications au besoin.

